

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Sport et Transition écologique : agir ensemble pour demain

1. Contexte :

Le sport est aujourd'hui de plus en plus concerné par deux enjeux majeurs : l'adaptation au changement climatique et la réduction de son empreinte écologique. Dans la région Grand Est, les conséquences du dérèglement climatique sont déjà perceptibles : canicules et sécheresses répétées restreignant les horaires de pratique et perturbant les entraînements et compétitions, dégradation de la qualité de l'air, recul de l'enneigement menaçant les sports d'hiver, ou encore détérioration de la biodiversité au sein des espaces de pratique en milieu naturel.

Le rapport de WWF France (Le monde du sport à +2°C et +4°C) informe sur des perspectives à +4°C où 90 % des sites de sports d'hiver pourraient être impactés. Le sport, tout en subissant ces effets, est également un contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, principalement via les mobilités, les événements, la construction d'infrastructures et la consommation énergétique.

Mais le sport est aussi un formidable levier de mobilisation. Il dispose d'une capacité unique à fédérer les acteurs de terrain, sensibiliser les citoyens, incarner les valeurs de solidarité et de responsabilité, et accélérer la transition écologique dans les territoires. C'est dans cette optique qu'un diagnostic territorial a été mené durant l'été 2025 par le CROS Grand Est et la Conférence Régionale du Sport, mobilisant les acteurs du sport autour d'un audit sur les impacts du réchauffement climatique et les leviers d'action à l'échelle régionale. Ce travail, fondé sur des retours d'expérience, des données scientifiques et des entretiens de terrain, a permis d'identifier les vulnérabilités spécifiques du secteur sportif dans le Grand Est, tout en mettant en lumière des pistes d'adaptation et de transformation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet « sport et transition écologique : agir ensemble pour demain » porté par la Conférence Régionale du Sport, en cohérence avec les volets "transition écologique" et "valorisation des sports de nature comme levier de développement territorial" du Projet Sportif Territorial (PST) Grand Est. Il répond également aux enjeux du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques Sport « PNACC SPORT 2024 -2030 » autour des effets du changement climatique sur le sport et les 30 mesures à mettre en place d'ici 2030. Il peut également faire le lien avec la démarche « Grand Est Région verte » et le parcours « Territoires durables » visant à mobiliser les acteurs autour des enjeux de tourisme durable en Grand Est.

L'un des axes majeurs du projet consiste à acculturer et sensibiliser les acteurs sportifs aux enjeux d'adaptation et de transition écologique (Comprendre pour agir) Pour cela, il est envisagé de déployer des actions de sensibilisation auprès des acteurs sportifs dans chaque département, et structurer un réseau de 10 référents départementaux (1 par département) partageant une culture commune.

IMPORTANT : Il est attendu que les projets soient menés en concertation avec les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des départements concernés.

2. Objectif de l'AMI :

Cet AMI a vocation à mobiliser les structures engagées ou souhaitant s'engager dans l'acculturation et la sensibilisation des acteurs sportifs aux enjeux de la transition écologique dans le sport.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire du Grand Est, il est souhaité qu'une structure par département puisse être sélectionnée.

Les structures lauréates organiseront et animeront des sessions de sensibilisation dans leur département respectif, en utilisant les outils pédagogiques fournis par la Conférence Régionale du Sport (validés par des experts). Ils se matérialiseront par des supports en bois, fabriqués localement, conçus pour être manipulés et transportés. Ces outils constituent un tronc commun pédagogique régional permettant d'aborder les impacts climatiques sur le sport et d'identifier les leviers d'action. Leur efficacité repose sur l'animation et la médiation assurées par les structures lauréates. Ces outils, propriété du CROS Grand Est, devront être restitués à l'issue de l'action.

3. Critères d'éligibilité et conditions relatives au projet :

Structures éligibles :

- Les clubs et associations sportives affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'État ;
- Les associations loi 1901, régies par le droit local des associations Alsace/Moselle ou à but non lucratif ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les établissements publics ;
- Les syndicats mixtes
- Les Parcs Naturels Régionaux, le Parc National de Forêts

Conditions relatives au projet :

Pour être éligibles, les structures doivent impérativement respecter les conditions suivantes :

- Désigner un référent-animateur, qui sera identifié comme interlocuteur principal auprès des différentes instances (SDJES, CRDS, CROS, Région GE) durant la mise en œuvre du projet ;
- Tous les référents-animateurs devront suivre une formation collective régionale d'une journée, organisée par le CROS Grand Est. Cette session se déroulera en présentiel, à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine (30 juin 2026). Elle visera à renforcer leurs compétences, à les familiariser avec les supports pédagogiques, à harmoniser les méthodes d'animation et à favoriser la création d'un réseau de référents départementaux ;
- S'engager à mettre en place au moins 8 sessions de sensibilisation gratuites sur leur département, d'environ 1h30 pour des groupes de 10 à 15 personnes (bénévoles, éducateurs, dirigeants, élus, pratiquants...) lors d'événements dédiés tels que : Stages sportifs, manifestations sportives, assemblées générales, journées portes ouvertes, forums des associations, fête du sport, événements en lien avec les politiques publiques sportives (handicap, femmes, santé, cause dédiée, sports de nature, environnement, ...), animations en accueil collectif de mineurs (ACM), ... ;

- S'engager à transmettre une évaluation trimestrielle de l'action au CROS GE en renseignant un tableau de suivi fourni (publics touchés, satisfaction, pistes d'amélioration, ...) ;
- Participer à minima à 2 réunions régionales en visioconférence et coopérer activement au sein du réseau régional (partage d'expériences, capitalisation collective) ;
- Identifier les différents publics cibles et promouvoir activement les actions auprès d'eux ;
- Positionner et valoriser le sport comme acteur de transformation territoriale, ancré dans les stratégies locales de transition.

Incarner les valeurs de la transition écologique et du développement durable dans la mise en œuvre du projet ; Celles-ci devront clairement être détaillées dans le descriptif du projet. (cf : <https://www.sports.gouv.fr/les-chartes-des-15-engagements-ecoresponsables-1156>)

Il est possible d'impliquer plusieurs acteurs territoriaux, publics, associatifs ou privés, mutualisant leurs moyens pour répondre aux enjeux de l'AMI.

4. Financement et accompagnement :

Les actions d'animation et de sensibilisation doivent se dérouler sur l'année civile 2026. L'enveloppe régionale dédiée au présent appel à manifestation d'intérêt s'élève à 30 000€. Ce montant correspond à une dotation globale destinée à soutenir la mise en œuvre d'actions coordonnées sur l'ensemble du territoire Grand Est. Le maillage territorial constitue un critère déterminant dans l'analyse des candidatures.

L'aide sollicitée ne devra pas dépasser 80% du montant total des produits du projet.

Le financement se fera sous forme de prestation de service assurée par un acteur départemental.

Le CROS Grand Est accompagnera les lauréats pour : l'utilisation de l'outil pédagogique, la résolution de problèmes lors de temps d'échanges dédiés, la mise en relation avec des partenaires territoriaux, le suivi trimestriel et l'élaboration du bilan final.

5. Modalités de dépôt des dossiers :

Contenu du dossier de candidature :

IMPORTANT : Il est attendu que les projets soient menés en concertation avec les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des départements concernés.

Un descriptif détaillé est demandé en faisant apparaître clairement les coordonnées des structures et des référents (Nom, Prénom, adresse mail et Téléphone), compétences et formations/diplômes) les actions envisagées et les publics visés.

Veillez à bien compléter le dossier de candidature.

Transmission des candidatures :

Les structures candidates doivent transmettre, uniquement par voie dématérialisée, le formulaire Cerfa n°12156*06.(5) entièrement complété aux trois adresses suivantes :

- contact@crds.grandest.fr
- camillemansuy@franceolympique.com
- ce.drajes-sport@region-academique-grand-est.fr

Période de dépôt des dossiers : **du 30 mars au 30 avril 2026.**

Tout dossier déposé incomplet à la clôture ou hors délai sera rejeté.

Les porteurs de projets sélectionnés ainsi que les autres candidats seront informés des résultats des délibérations au plus tard durant la deuxième quinzaine du mois de mai 2026.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

MANSUY Camille : camillemansuy@franceolympique.com

BEL Sébastien : sebastien.bel@region-academique-grand-est.fr

Ou directement votre correspondant départemental.

6. Contacts:

Instance	Nom/Prénom	Mail	Téléphone
CROS Grand Est	Camille MANSUY	camilleMansuy@franceolympique.com	06.62.75.04.96
DRAJES Grand Est	Sébastien BEL	sebastien.bel@region-academique-grand-est.fr	06.01.93.30.83
SDJES 54	Marie-Eglantine FAUST	ce.sdjes54.sport-pour-tous@ac-nancy-metz.fr	03.83.86.25.77
SDJES 55	Jonathan PIRAS	jonathan.piras@ac-nancy-metz.fr	06.88.49.13.34
SDJES 57	José OYARZABAL	Jose.Oyarzabal@ac-nancy-metz.fr	06.28.03.18.85 03.55.00.41.87
SDJES 67	Thibault MARGOLLES	thibault.margolles@ac-strasbourg.fr	06.21.17.14.30
SDJES 68	Laurent DUPUY	laurent.dupuy1@ac-strasbourg.fr ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr	03.89.24.83.74

Instance	Nom/Prénom	Mail	Téléphone
SDJES 88	Etienne DAILLE	etienne.daille@ac-nancy-metz.fr	06.12.23.19.12 03.54.04.20.03
SDJES 08	Kadir MAIZI	kadir.maizi@ac-reims.fr	06.43.40.87.47
SDJES 10	Alexis DEBOU	alexis.debou@ac-reims.fr	03.51.59.10.84 06.48.92.57.08
SDJES 51	Christophe LEFEVRE	christophe.lefevre@ac-reims.fr	03.26.69.07.36 06.72.86.85.24
SDJES 52	Frédéric WALCZAK	frederic.walczak@ac-reims.fr	03.51.55.60.59 06.31.84.73.30

ANNEXE – CADRE JURIDIQUE ET MODALITES CONTRACTUELLES

Nature juridique du financement

Le CROS Grand Est, en tant qu'association bénéficiaire d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la conduite de ce dispositif conclura avec chaque opérateur retenu une convention de prestation, définissant les obligations réciproques, les actions à conduire, les livrables attendus et les modalités financières. L'opérateur devra émettre une facture conforme correspondant aux prestations réalisées. Le CROS procèdera au règlement des prestations sur la base de cette facture.

Modalités de suivi et d'évaluation

Les opérateurs devront transmettre un rapport d'exécution décrivant les actions réalisées, les publics concernés, les volumes d'activités, ainsi que tout élément nécessaire à l'évaluation qualitative et quantitative des prestations.

Modalités comptables et de paiement

Pour les associations, les paiements interviendront sur présentation de facture.s conforme.s, émis.s par l'opérateur et correspondant strictement aux prestations réalisées conformément à la convention signée.

Pour les collectivités territoriales, établissements publics, les paiements interviendront sur présentation d'un titre de recettes émis conformément aux règles de la comptabilité publique, correspondant strictement à la convention signée.

ANNEXE – EXEMPLE DE PANNEAU DU SUPPORT PEDAGOGIQUE

1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE VA-T-IL SIFFLER LA FIN DU MATCH ?

INFORMATIONS

Changement climatique

"Le changement climatique désigne l'évolution durable du climat sous l'effet des activités humaines, qui se matérialise principalement par un réchauffement de l'atmosphère et de l'océan.

Ce réchauffement, provoqué par l'accumulation de gaz à effet de serre, bouleverse déjà les températures de l'air et des océans, modifie le cycle de l'eau et renforce de nombreux événements extrêmes. Ce phénomène est inédit par sa rapidité et par l'ampleur de ses conséquences sur la planète et sur nos sociétés.

« Il a toujours fait chaud l'été, donc le changement climatique n'existe pas vraiment. » **FAUX**

Il y a toujours eu des épisodes caniculaires, mais leur fréquence, leur intensité et leur durée ont fortement augmenté ces dernières décennies. Ceci explique la multiplication des vagues de chaleur, des sécheresses et des incendies, y compris dans des régions jusque-là épargnées.

EXEMPLES D'IMPACTS SUR LES COMPÉTITIONS

Année	Compétition	Impact
2007	COURSE À PIED MARATHON CHICAGO	Chaleur, Déshydratation
2012	COURSE À PIED MARATHON BOSTON	Chaleur, Déshydratation
2017	KAYAK MARATHON ARDÈCHE	Sécheresse, Annulation
2018	TENNIS OPEN AUSTRALIE	Chaleur, Déshydratation
2019	TRIATHLON IRON MAN NICE	Chaleur, Epreuves raccourcies
2022	JO PÉKIN	Manque de neige, Neige artificielle
2023	FOOTBALL COUPE DU MONDE QATAR	Chaleur, Décalage Hiver
2024	JO PARIS	Chaleur, Epreuve de nuit
	SKI TRANSJURASSIENNE JURA	Manque de neige, Annulation

La hausse des températures, ses effets et ses impacts.

BOUGER LE CURSEUR HORIZONTALMENT POUR DÉCOUVRIR LES IMPACTS CHIFFRÉS À +2 ET +4°C.

Source : Rapport WWF sport

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES, C'EST AUSSI :

La fragilisation des équilibres de la faune et de la flore, des incendies intensifiés, des glaciers de montagne qui fondent, des phénomènes météo intenses (orages, tornades, tempêtes, inondations, ...)

Rapport dérèglement climatique : le sport à +2° et +4° : L'impact du dérèglement climatique sur le sport / WWF France

Comprendre le changement climatique : Changement climatique - Agence de la transition écologique

POUR ALLER + LOIN

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

CROS GRAND EST